

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 384

présenté par

M. Launay, Mme Gautier, MM. Brottes, Ducout, Bonrepaux, Mme Gaillard, MM. Peiro, Gaubert, Dumas, Gouriou, Mme Darciaux, MM. Dosé, Habib, Bacquet, Dupré, Dumont  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 35**

Dans l'alinéa 9 de cet article, après les mots :

« Dans chaque »

insérer les mots :

« sous-bassin, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction modifiée de l'article L. 213-8 a pour but de rapprocher les instances de bassin du terrain.